

DEPARTEMENT : Agence de Yaoundé/GOB
REDACTEURS :

Octobre 2002

**CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Concours sollicité : Subvention de 3.000.000 d'euros pour la dotation d'un Fonds d'Etude et de Préparation de Projets dédié à la préparation du volet bilatéral français additionnel à l'initiative PPTTE.

TABLE DES MATIERES

1. <u>CONTEXTE DU PROJET</u>	5
1.1. RAPPEL DE L'INITIATIVE PPTE MULTILATERALE	5
1.1.1. Les enjeux	5
1.1.2. Le dispositif mis en place au cours de la période intérimaire	5
1.2. L'EFFORT BILATERAL FRANÇAIS D'ANNULATION SUPPLEMENTAIRE VOLET C2D.	5
1.2.1. Les montants en jeu	6
1.2.2. Le processus	6
1.2.3. Les secteurs de concentration	6
1.2.4. Le dispositif de préparation du volet bilatéral additionnel de l'initiative PPTE au Cameroun	6
2. <u>LE PROJET</u>	8
2.1. DEFINITION DU PROJET	8
2.2. COUT ET CONTENU DU PROJET	9
2.3. PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET	10

Proposition de résolution

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 31 OCTOBRE 2002
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Le Conseil de Surveillance de l'Agence française de Développement autorise le Directeur général de l'Agence française de Développement à consentir à la République du Cameroun une subvention aux conditions suivantes :

Bénéficiaire : République du Cameroun

Objet : Fonds d'Etude et de Préparation de Projets dédié à la préparation du volet bilatéral français additionnel à l'initiative PPTE.

Montant : 3 millions d'euros

Conditions : Néant

Engagements particuliers : Néant

PRI	Subvention	Elément de libéralité : 100 %
-----	------------	-------------------------------

CCM 3001-01
Bénéficiaire : 7
CAD : 60010

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 31 OCTOBRE 2002
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

RESUME

Le Conseil de Surveillance du 5 juillet 2001 a autorisé la mise en place d'un Fonds d'appui à la préparation du volet bilatéral français additionnel de l'initiative PPTE au Cameroun, dénommé FAP-PPTE, d'un montant de 3 millions d'euros :

- dont 1 million d'euros réservé à la création et au fonctionnement d'une cellule d'appui à la mise en œuvre du premier Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- les 2 millions restant étant affectés aux études et audits de préparation du C2D.

Suite à la mission tripartite d'orientation du C2D d'avril 2002, le Comité technique franco-camerounais de suivi du C2D a sélectionné 11 études, d'un coût global estimé à 4,2 millions d'euros, soit plus du double du volet études du FAP-PPTE. Six autres études, d'un coût estimatif supérieur à 1 million d'euros, ont été identifiées et seront prochainement soumises à l'approbation du Comité technique. Il convient donc aujourd'hui de doter un nouveau fonds pour assurer le financement de l'ensemble des études déjà approuvées ou en voie de l'être.

En juillet 2001, le choix d'un fonds logé à l'AFD qui en serait l'ordonnateur et le payeur était justifié par le souci d'accélérer la préparation du premier C2D. Par décret en date du 28 janvier 2002, le Cameroun a introduit plus de souplesse et de rapidité dans la procédure de passation de ses marchés publics, en déléguant l'attribution des marchés aux ministères techniques maîtres d'ouvrage. Il s'avère par ailleurs que l'AFD ne peut être maître d'ouvrage des prestations en aval telles que le contrôle des travaux (habituellement inclus dans les contrats de maîtrise d'œuvre complète).

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil de Surveillance d'autoriser la mise en place d'un Fonds d'Etude et de Préparation de Projets (FEPP) classique, d'un montant de 3 millions d'euros, plutôt qu'un réabondement du volet études du FAP-PPTE, le dispositif FEPP permettant de plus une meilleure appropriation des études par le Cameroun.

1. CONTEXTE DU PROJET

Après dix années de récession ininterrompue (1985-1995), l'économie du Cameroun croît depuis 1996 au rythme moyen de 4,5 % l'an. Ce retournement de tendance, ajouté à un net redressement des finances publiques, est intervenu dans un contexte marqué par les principaux faits suivants :

- mise en œuvre réussie d'une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée triennale sur la période 1997-2000 et approbation par le FMI, le 21 décembre 2000, d'une nouvelle Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) pour la période du 1^{er} octobre 2000 au 30 septembre 2003,
- remise d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) provisoire en août 2000 et franchissement du point de décision pour l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée le 11 octobre 2000. Le DSRP définitif devrait être remis en novembre 2002 et le point d'achèvement pourrait être atteint fin 2003,
- signature d'un accord de rééchelonnement du Club de Paris le 23 janvier 2001,
- accord du Club de Londres en mai 2002 pour le rachat de la dette commerciale avec décote.

1.1. RAPPEL DE L'INITIATIVE PPTE MULTILATERALE

1.1.1. Les enjeux

La Valeur Actuelle Nette (VAN) du stock de la dette extérieure du Cameroun est de 6,6 milliards de dollars en 1998. Le traitement PPTE permettra de ramener la VAN de cette dette à 3,4 milliards de dollars, c'est-à-dire qu'elle aura été réduite de presque moitié. Ainsi, au point d'achèvement prévu fin 2003, la réduction substantielle du stock de la dette devrait faire passer son service de près de 21 % des ressources de l'Etat en 2001 à 12 % en 2004 et moins de 10 % d'ici 2010. L'initiative PPTE offre ainsi une opportunité historique de réduire durablement la pauvreté qui affecte encore la moitié de la population.

1.1.2. Le dispositif mis en place au cours de la période intérimaire

Actuellement en période intérimaire prévue jusqu'en décembre 2003, le traitement PPTE doit se traduire par un allègement de 213 milliards FCFA. Les ressources additionnelles ainsi dégagées représentent chaque année en moyenne environ 8 % du budget de l'Etat.

La gestion des ressources PPTE s'opère dans le cadre budgétaire de l'Etat. Toutefois, pour assurer un caractère participatif et transparent à ce programme, le gouvernement a créé par décret du 1^{er} décembre 2000 un Comité Consultatif et de Suivi de la gestion des ressources PPTE, dit comité CCS-PPTE, ouvert à la société civile et aux bailleurs de fonds et chargé d'orienter et d'évaluer l'efficacité de l'action de l'Etat en matière de dépenses PPTE. Réuni à quatre reprises depuis juin 2001, ce comité a approuvé le financement de 26 projets pour un montant de 29,9 milliards FCFA. Le montant des engagements est de 5,6 milliards FCFA seulement et aucun décaissement n'a encore été enregistré, alors que le compte spécial PPTE dédié à cette opération présentait à mi-2002 un solde créditeur de 88 milliards FCFA. Un premier virement de 25 milliards FCFA, du compte PPTE sur le compte du Trésor public à la BEAC, a néanmoins été effectué au mois de septembre 2002.

1.2. L'EFFORT BILATERAL FRANÇAIS D'ANNULATION SUPPLEMENTAIRE VOLET C2D.

Au-delà du dispositif PPTE décrit pour la période intérimaire, avec ses implications bilatérales, les pays du G7 ont annoncé lors du Sommet de Tokyo, en janvier 2000, leur intention d'accroître l'ampleur de l'initiative en opérant des réductions supplémentaires de dette sur leurs créances

bilatérales, ce qui, par rapport au scénario de référence, devrait porter le ratio VAN de la dette/exportations très en dessous de 150 %.

La France, comme d'autres pays, s'est engagée à aller au-delà de l'initiative PPTE et à effectuer des annulations supplémentaires sur une base bilatérale :

- en annulant l'intégralité des créances d'APD pré et post date butoir, à partir du point d'achèvement ;
- en portant de 90 % à 100 %, les annulations de créances non-APD pré-date butoir dès le point de décision.

1.2.1. Les montants en jeu

Pour le Cameroun, le montant de l'annulation additionnelle bilatérale française, faisant l'objet d'une conversion sous forme de dons, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) à signer, s'élèverait à environ 1.083 millions d'euros sur les quinze ans suivant le point d'achèvement. Les montants à retraiter devraient s'élever à environ cent millions d'euros par an pendant le premier C2D triennal.

1.2.2. Le processus

Le processus d'instruction et de préparation engagé jusqu'à présent a permis de préciser les principes et modalités du C2D aux autorités camerounaises :

- le C2D est un instrument de financement qui s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP),
- les autorités camerounaises seront responsables de la mise en œuvre du contrat, dans le cadre des dispositifs administratifs, budgétaires et financiers nationaux ; pour le suivi de son exécution, le Cameroun proposera des indicateurs de mise en œuvre et d'impact,
- le C2D est destiné à financer des programmes cohérents et précis s'inscrivant dans des politiques sectorielles, en privilégiant l'aide budgétaire affectée,
- la société civile devra être étroitement associée à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du C2D,
- la France privilégie une coordination étroite avec les autres bailleurs de fonds.

1.2.3. Les secteurs de concentration

Compte tenu notamment de leur impact en terme de lutte contre la pauvreté et de l'expérience dont dispose l'aide française dans ces domaines, six secteurs de concentration ont été proposés aux autorités camerounaises comme points d'application possibles du premier C2D :

- le développement urbain,
- l'éducation,
- la santé,
- l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles,
- le développement social,
- la gouvernance.

1.2.4 Le dispositif de préparation du volet bilatéral additionnel de l'initiative PPTE au Cameroun

Afin de relever le défi opérationnel posé par le premier C2D qui suppose le décaissement, durant les trois années de ce contrat, de la totalité de l'enveloppe de refinancement en dons, estimée à 300 millions d'euros, le SCAC et l'AFD ont engagé des actions concertées à plusieurs niveaux.

1.2.4.1. Le SCAC

Les actions conduites par le SCAC sont les suivantes :

- renforcement et repositionnement de son assistance technique, dans les secteurs prioritaires de l'initiative PPTE, afin d'appuyer les Ministères concernés dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies sectorielles (Education, Santé, Développement rural, Développement social...),
- réalisation d'études et recours à des expertises dans des domaines spécifiques permettant d'appuyer cette démarche, en mobilisant des financements du FSP/CSLP (ex : appui à la définition de la politique du médicament),
- appui, en coordination avec l'Union Européenne, à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de renforcement de la chaîne « Planification Stratégique – Programmation – Budgétisation – Suivi » de la dépense publique, par la mise à disposition d'une assistance technique au Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire et la réalisation d'un programme de formation des cadres des cellules techniques de programmation et de suivi budgétaire des Départements sectoriels concernés,
- appui à l'amélioration de la gestion de la dépense publique (en coordination avec le FMI et l'Union Européenne, notamment) au travers de l'assistance technique à la Direction du Budget,
- dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative PPTE, la Coopération française a apporté son soutien (sur financement du FSP/CSLP et avec le concours de son assistance technique au Ministère des Finances), à la mise en place d'une application informatique destinée au Suivi Automatisé de la Gestion des dépenses sur financement PPTE (SAGE/PPTE).

1.2.4.2. l'AFD

Conformément aux décisions du Conseil de Surveillance du 5 juillet 2001, l'AFD a mis en place un dispositif d'appui à la préparation du volet bilatéral français additionnel (volet C2D) à l'initiative PPTE. Ce dispositif s'articule autour de :

a) la dotation d'un Fonds d'appui (FAP/PPTE), logé à l'AFD, qui en est l'ordonnateur et le payeur. Ce fonds, d'un montant de 3 millions d'euros, vise à financer

- une cellule d'appui à la mise en œuvre du volet C2D au Cameroun (cf. infra §b), dans la limite de 1 million d'euros,
- des études de préparation de programmes et projets ainsi que des audits dans les secteurs éligibles à ce volet, pour le solde, soit 2 millions d'euros.

L'utilisation d'un produit de type Fonds d'appui et d'intervention (FAI) était justifiée par le fait que les procédures d'attribution des études par l'AFD, maître d'ouvrage des prestations financées, seraient plus rapides que les procédures camerounaises applicables en cas de mise en place d'un Fonds d'étude et de Préparation de Projets (FEPP) classique.

b) la constitution d'une cellule d'appui à la mise en œuvre du volet C2D (la Cellule), composée de deux experts français et de deux cadres camerounais, mis à disposition dans le cadre d'un contrat de prestation de services signé le 6 février 2002 entre l'AFD et la société SOFRECO pour un montant de 936 000 euros.

La Cellule a pour rôle d'assurer l'instruction :

- des études d'identification et de faisabilité des projets et programmes sélectionnées par le Comité technique franco-camerounais de suivi de ce dispositif C2D (le Comité technique),
- des audits d'organismes par lesquels les ressources du premier C2D seraient susceptibles de transiter,
- des audits de budgets sectoriels dont les dépenses pourraient être partiellement financées dans le cadre du C2D,
- des avant-projets sommaires, des avant-projets définitifs, des dossiers de consultation des entreprises au regard des résultats des études de faisabilité financées sur le FAP-PPTE.

Dans ce cadre la Cellule est chargée :

- de l'élaboration des termes de référence, en liaison avec les ministères techniques concernés,
- de l'élaboration des dossiers d'appels d'offres en liaison avec les ministères techniques concernés,
- du lancement et du suivi des appels d'offres lancés,
- de l'appui au dépouillement et à l'analyse des offres remises,
- de la préparation des contrats à passer avec les bureaux d'études sélectionnés,
- du suivi et du contrôle de l'exécution financière et technique des prestations financées.

La Cellule assure également le secrétariat du Comité technique.

c) la création d'un Comité technique franco-camerounais de suivi du dispositif C2D, afin d'assurer une concertation étroite avec les autorités camerounaises et de favoriser une mise en cohérence avec les projets et programmes financés sur d'autres ressources dans le cadre du DSRP.

Le Comité technique est composé de sept membres : quatre pour la partie camerounaise¹ dont le Président et trois pour la partie française². Il remplit trois fonctions :

- sélectionner, parmi les projets d'études ou audits présentés et qui ont été déclarés éligibles au C2D, ceux pour lesquels la Cellule, rédigera des termes de référence, en liaison avec les ministères techniques concernés, le SCAC et l'AFD,
- arrêter, sur la base de ces termes de référence, les projets d'études et audits qui seront financés sur le FAP-PPTE,
- suivre la réalisation des études et audits retenus, et in fine, se prononcer sur les rapports d'études qui seront produits.

2. LE PROJET

2.1. DEFINITION DU PROJET

La préparation du volet bilatéral français additionnel de l'initiative PPTE au Cameroun nécessite la réalisation, durant la période intérimaire :

- des études préalables à la mise en œuvre de projets et programmes proposés sur la base des stratégies sectorielles contenues dans le DRSP et susceptibles d'être retenus dans le premier C2D,
- des audits d'organismes qui pourraient jouer un rôle important dans l'instruction ou dans le décaissement des financements du C2D.

Ces études et audits seront confiés à des cabinets et consultants recrutés sur appels d'offres.

¹ le Président du Comité technique de suivi des programmes économiques (CTS), Président du Comité - le Secrétaire Général du Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire - le conseiller technique à la Présidence chargé des questions économiques - le conseiller à la Primature chargé des programmes économiques.

² le Directeur de l'agence AFD au Cameroun - le chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle auprès de l'Ambassade de France au Cameroun - le chargé de mission de l'agence AFD au Cameroun chargé du suivi de l'initiative PPTE.

2.2. COUT ET CONTENU DU PROJET

Au cours de ses deux premières réunions tenues les 18 juin et 19 juillet 2002, le Comité technique a sélectionné 11 études d'un coût global estimé à 4,2 millions d'euros hors taxes, soit un peu plus du double des 2 millions d'euros disponibles pour les études sur le FAP-PPTE.

<i>Etudes approuvées par le comité technique C2D</i>		Date du C.T.	Coût estimé en euros
Développement urbain			2 145 000
1.	<i>Schéma directeur d'assainissement de Douala</i>	18/06/02	990 000
2.	<i>Plan de déplacements urbains de Douala</i>	18/06/02	610 000
3.	<i>Plan de déplacements urbains de Yaoundé</i>	18/06/02	380 000
4.	<i>Réalisation de grandes trames foncières à Douala</i>	18/06/02	165 000
Aménagement du territoire et développement rural			930 000
5.	<i>Réhabilitation de 1.200 kms de routes rurales</i>	18/06/02	250 000
6.	<i>AEP et assainissement de bourgs ruraux</i>	18/06/02	570 000
7.	<i>Etude de faisabilité du programme de promotion de l'organisation professionnelle agricole</i>	19/07/02	110 000
Santé			860 000
8.	<i>Actualisation de la base de données de la carte sanitaire</i>	18/06/02	620 000
9.	<i>Définition des modalités de contractualisation des relations entre les acteurs du secteur de la santé</i>	18/06/02	240 000
Développement social			165 000
10.	<i>Appui à l'élaboration d'une stratégie sectorielle</i>	18/06/02	165 000
Gouvernance			100 000
11.	<i>Etude diagnostic et identification d'un programme d'amélioration de la gestion de l'état civil</i>	19/07/02	100 000
TOTAL ETUDES APPROUVEES			4 200 000

Les deux premières consultations ont été lancées le 30 septembre 2002. Elles concernent toutes deux le secteur de la santé.

Six études supplémentaires, d'un coût global estimé à 1,4 million d'euros hors taxes, ont d'ores et déjà été identifiées. Elles devraient être présentées à la prochaine réunion du Comité technique. Il s'agit des études suivantes :

<i>Etudes identifiées à présenter à la troisième réunion du comité technique C2D</i>		Coût estimé en euros
Aménagement du territoire et développement rural		1 200 000
12.	<i>Développement rural du Grand Nord</i>	400 000
13.	<i>Développement rural de l'Ouest</i>	150 000
14.	<i>Développement agricole du MBAM</i>	150 000
15.	<i>Aménagement des routes de liaison interurbaines</i>	500 000
Santé		80 000
16.	<i>Appui aux axes organisationnels et gestionnaires du Ministère de la santé</i>	80 000
Développement urbain		120 000
17.	<i>Evaluation du FEICOM</i>	120 000
TOTAL ETUDES IDENTIFIEES		1 400 000
TOTAL GENERAL		5 600 000

Au total, 17 études, d'un coût global estimé à 5,6 millions d'euros hors taxes, pourraient ainsi avoir été sélectionnées par le Comité technique dans les prochaines semaines. Il est à noter que ces études sont conformes aux points d'application proposés lors de la mission d'orientation conjointe DGCID/Direction du Trésor d'avril 2002 (cf. aide-mémoire joint en annexe).

2.3. PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Le coût prévisionnel des études approuvées ou en voie de l'être nécessite la dotation d'un fonds complémentaire.

En juillet 2001, le choix d'un fonds logé à AFD était justifié par le souci d'accélérer la préparation du premier C2D. Par décret en date du 28 janvier 2002, le Cameroun a introduit plus de souplesse et de rapidité dans la procédure de passation de ses marchés publics, en déléguant l'attribution des marchés aux ministères techniques maîtres d'ouvrage.

Il s'avère par ailleurs que l'AFD ne peut pas être maître d'ouvrage des prestations en aval telles que le contrôle des travaux (habituellement inclus dans les contrats de maîtrise d'œuvre complète).

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil de Surveillance d'autoriser la mise en place d'un Fonds d'Etude et de Préparation de Projets (FEPP) classique, d'un montant de 3 millions d'euros, plutôt qu'un réabondement du volet études du FAP-PPTE, ce dispositif permettant de plus une meilleure appropriation des études par le Cameroun.

A ce stade, le financement des études et audits préalables à la préparation du premier C2D serait assuré comme suit :

(en millions d'euros)

– Coût hors taxes des études approuvées ou identifiées	5,60
– TVA sur les études financées sur FEPP (18,7 %)	<u>0,56</u>
– Coût total des études approuvées ou identifiées	6,16
Dont	
– AFD sur FAP-PPTE	2,00
– AFD sur FEPP-PPTE objet de la présente note	3,00
– Etat du Cameroun (TVA)	<u>0,56</u>
– Total financements	5,56

Compte tenu du caractère estimatif à ce stade du coût prévisionnel des études dont les appels d'offres sont en cours ou seront prochainement lancés et pour ne pas anticiper sur les résultats des prochaines réunions du Comité technique, l'enveloppe allouée au fonds d'étude, objet de la présente note, ne couvre que partiellement les besoins de financement correspondant au coût des études approuvées ou identifiées.

Il est prévu qu'une nouvelle et dernière dotation sera présentée à un Conseil de Surveillance en 2003 pour ajuster les financements nécessaires aux besoins à couvrir, étant précisé que, dès le point d'achèvement, le coût des études à poursuivre sera imputé sur les C2D.

o
o o

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de surveillance d'approuver la résolution figurant en tête de la présente note.